

Le comité de pilotage réunissant l'Etat, Réseau Ferré de France et des co-financeurs a dévoilé le 11 juillet 2011 les quatre scénarios du tracé L.G.V. PACA ; Ceux-ci devaient être soumis à la concertation à l'automne 2011. Celle-ci devait se terminer en décembre 2011.

Depuis cette date, diverses réunions de consultations ont eu lieu ainsi que les premières réunions de concertation qui ont permis de mieux appréhender le projet et ses conséquences.

Or, il apparaît que l'aménagement de la ligne L.G.V. P.A.C.A. pose d'énormes problèmes et suscite de nombreuses interrogations, le tracé Nord n'ayant pas été retenu dans les quatre propositions.

Aussi,

Considérant que la période de concertation est trop restreinte et ne permet pas d'appréhender en connaissance de cause l'impact réel des divers scénarios,

Considérant que les scénarios proposés traversent des zones naturelles de qualité, dont certaines sont protégées,

Considérant que ce projet va amputer de nombreux domaines agricoles et viticoles dont la filière représente un poids économique fort avec des exportations en développement,

Considérant que les scénarios envisagés ne favorisent pas l'utilisation des voies ou emprises existantes ni l'enfouissement des lignes qui devait être massivement privilégié pour protéger les riverains, la biodiversité, les espaces remarquables et l'activité économique, (cf. courrier en date du 29 juin 2009 de M. BORLOO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer et de M. BUSSUREAU, Secrétaire d'Etat en charge des Transports),

Considérant que le coût de réalisation de la L.G.V. P.A.C.A. estimé à 20 milliards d'euros (valeur 2008), devient exorbitant et risque encore d'augmenter au fil des années,

Considérant que les Collectivités Territoriales devraient participer à hauteur de 50 % au financement de cet équipement alors que celles-ci doivent mettre en place une politique de rigueur budgétaire et limiter leur endettement au même titre que l'Etat,

Considérant que les avantages retirés en matière de gain de temps sur la liaison NICE-PARIS semblent très limités eu égard au coût du projet et à son impact sur la vie locale,

Les membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

VOTENT une motion manifestant l'opposition de la Commune de Roquebrune-sur-Argens face à l'évolution du projet L.G.V. P.A.C.A.

VOTE : UNANIMITE (26 voix POUR)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Luc JOUSSE

